

Paris, le 15 mai 2015

Franchissement passif de seuils

En date du 13 mai 2015, à la suite de conversions en actions d'obligations convertibles, le capital de Chargeurs a été porté à 2 774 988,64 euros, divisé en 17 343 679 actions de 0,16 euro chacune.

En conséquence, l'augmentation de capital susvisée a entraîné le franchissement passif des seuils suivants :

- M. Eduardo Malone, Président du Conseil d'Administration de Chargeurs, a franchi en baisse, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société Sofi Emy qu'il contrôle, le seuil de 5% du capital de Chargeurs.
- Le concert constitué de M. Jérôme Seydoux (et les sociétés Pathé et Ojej qu'il contrôle) et de M. Eduardo Malone (et la société Sofi Emy qu'il contrôle) a ainsi franchi en baisse le seuil de 15% des droits de vote. Au 13 mai 2015, le concert détient 1 895 349 actions CHARGEURS représentant 2 641 299 droits de vote, soit 10,93% du capital et 14,33% des droits de vote.

Sur un solde de 176 745 obligations convertibles en actions (OCA) restant en circulation au 30 avril 2015, M. Eduardo Malone et la société Sofi Emy qu'il contrôle détiennent 21 493 OCA, donnant droit à 687 776 actions CHARGEURS, et le concert détient 138 733 OCA, donnant droit à 4 439 456 actions CHARGEURS selon les conditions de conversion (soit 1 OCA pour 32 actions en 2015).